

# Union Sportive de Joigny Section Aviron INFORMATIONS



**SAISON 2025 - 2026** 

- **1- Saison :** du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, sans interruption, sauf en période de crue, d'intempéries importantes, d'évènements particuliers et de fermeture de bief imposée par les V.N.F.
- 2- Séances d'activité et d'entrainement :

Mercredi (d'avril à octobre)	18h00 à 20h30
Samedi (toute l'année sauf juillet et août)	14h00 à 17h00
Dimanche (en juillet et août)	9h30 à 12h00

De nouvelles séances peuvent être programmées en cours d'année selon les conditions climatiques, l'occupation de la base nautique et les disponibilités de l'encadrement.

Les séances sont encadrées par des bénévoles du club : éducateurs ou initiateurs fédéraux.

- 3- Âge: L'aviron se pratique de 12 ans à.... 99 ans!
- **4- Licence :** Obligatoire. Elle est envoyée par courriel, directement au bénéficiaire, après enregistrement par le club de l'adhésion, sur le site de la fédération.
- 5- Cotisation : Elle est fonction de l'âge. Elle inclut la licence et l'adhésion au club.

TARIFS				
TYPE DE LICENCE		COTISATION	REMARQUES	
TITRE INITIATION 1 jour	Tous âges	4€	Comprend obligatoirement l'assurance fédérale et les cotisations à la Fédération Française d'Aviron, à la Ligue d'Aviron de Bourgogne-Franche-Comté et au Comité Départemental d'Aviron.	
LICENCE DÉCOUVERTE 1 mois (1)		30€		
LICENCE DÉCOUVERTE 3 mois (1)		60 €		
LICENCE ANNUELLE (2)	Moins de 25 ans	100 €		
	Plus de 25 ans	200 €		
LICENCIÉ DE L'EXTÉRIEUR (autre club de France)		60€	Sur présentation de sa licence annuelle.	
MEMBRE BIENFAITEUR, DONS		20 € ou plus	N'est pas déductible des impôts.	
ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE		14,15 €	N'est pas obligatoire.	
		DÉDUCTION	À COMPLÉTER	
À partir du 2ème adhérent de la même famille :		- 10 %	Sur l'ensemble des adhésions de la famille.	

- (1) Montant déductible d'une prise de licence annuelle
- (2) Si paiement en 3 fois : 50% le 1<sup>er</sup> mois puis 2 x 25% les mois suivants. Remettre les 3 chèques lors de l'inscription.
- **6- Paiement :** par chèque bancaire à l'ordre de l'USJ-Aviron ou par virement bancaire mais le RIB de l'USJ-Aviron est à demander au Bureau du club au moment de l'inscription.



## Union Sportive de Joigny - Section Aviron

7- Assurance complémentaire (en option): Une assurance complémentaire à celle déjà incluse avec la licence peut être souscrite. Proposée par la "MAIF, I.A.Sport+", elle vous permet de bénéficier d'indemnisations plus élevées et de prestations supplémentaires couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'aviron peut vous exposer (art. L 321-4 du code du Sport). La fiche d'information et de demande de souscription est disponible sur le site du club ou à la demande.

#### 8- Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'aviron

### RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

- 1. Pour la prise d'une licence annuelle :
  - Prise d'une première licence ou reprise d'une licence après une année sans licence : présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron datant de moins d'un an à la date d'enregistrement sur le serveur.
  - Reprise d'une licence après avoir été licencié la saison précédente : réponse à l'autoquestionnaire de santé « QS-Sport » (CERFA N° 15699\*01) et remise au club d'une attestation rédigée selon le modèle fédéral.
- 2. Pour la pratique de compétition :
  - La personne licenciée souhaite faire de la compétition et n'avait pas de certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition la saison passée : présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de de compétition en aviron datant de moins d'un an à la date d'inscription sur le serveur. Ce certificat reste valable pour toute la saison sportive.
  - La personne licenciés souhaite faire de la compétition et avait un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition la saison passée : réponse à l'autoquestionnaire de santé « QS-Sport » (CERFA N° 15699\*01) et remise au club d'une attestation rédigée selon le modèle fédéral. NB : Un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition est seulement demandé tous les 3 ans. Les saisons N+1 et N+2, le licencié doit donc seulement fournir une attestation.

#### QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS-SPORT »

- Les questionnaires de santé sont strictement confidentiels vous ne devez en aucun les remettre avec votre dossier d'inscription.
- Seule l'attestation doit être remise, dûment renseignée et signée selon le cas par l'intéressé lui-même ou son tuteur légal pour les enfants mineurs.

#### **REMARQUES:**

- Le guestionnaire de santé et l'attestation sont inclus dans ce dossier d'inscription.
- Certaines activités organisées par la fédération ne sont accessibles qu'aux personnes disposant d'un certificat médical d'aptitude à la compétition. Le club vous conseille donc d'obtenir un certificat médical permettant la pratique de l'aviron en compétition, même si vous n'êtes pas compétiteur.
- 9- Localisation: Le club est situé sur l'ancienne baignade de Joigny "Allée du Mail".



# Union Sportive de Joigny - Section Aviron

- **10- Coordonnées téléphonique du club** : 03.86.62.12.32, accessibles uniquement les jours d'ouverture du club, en tout début et en fin de séance.
- 11- Installations & Équipements : Le club dispose de ses propres locaux équipés d'un hangar à bateaux, de vestiaires séparés hommes / femmes comportant des douches, de toilettes et d'une douche accès handicapés.
- **12- Matériel :** Le club met à la disposition de ses adhérents.tes des embarcations adaptées au niveau de chacun.e.

## 13- Service Civique

L'USJ Omnisports (dont l'aviron est l'une des 20 sections) peut accueillir des volontaires au Service Civique.

Si vous, ou une personne de votre entourage souhaitant réaliser un Service Civique :

- Vous devez respecter les critères légaux : <a href="https://www.service-civique.gouv.fr/">https://www.service-civique.gouv.fr/</a>
- Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le secrétariat de l'USJ Omnisport à ces coordonnées : omnisports@usjoigny.net tél. 03 86 91 41 74

Pour toute information complémentaire,

consulter notre site : www.usjoigny.fr/aviron

ou notre page facebook : <a href="www.facebook.com/usjaviron">www.facebook.com/usjaviron</a>

